



Mémo

Date : Jeudi 11 mars 2010

Destinataires : Clubs - responsables des arbitres

Objet : Stage soccer à 7, saison 2010

À la suite de discussions avec la Fédération, nous avons appris que, bien que ce fût toléré dans le passé, un arbitre qui n'a suivi que son stage de soccer à 7 n'a pas le droit d'être arbitre-assistant.

Conséquemment, en raison de notre réalité en Estrie qui est qu'un nouvel arbitre sera appelé à faire des matchs de soccer à 7 mais aussi à être arbitre-assistant en soccer à 11 et que nous voulons être conformes aux exigences de la Fédération québécoise et de l'Association canadien, il a été décidé qu'il n'y aura pas de nouveaux arbitres formés en soccer à 7 en 2010 et que tous les nouveaux arbitres devront suivre le stage District. Cette décision a par contre comme implication qu'aucun arbitre né en 1997 ne pourra être accepté cette année car pour pouvoir s'inscrire au stage District, l'ACS exige qu'un stagiaire soit né en 1996 et avant.

De plus, afin de répondre au besoin d'une formation spécifique en soccer à 7 auquel le stage Arbitre à effectif réduit répondait, un volet « règlements à 7 et leurs applications » sera ajouté au stage annuel que tous les arbitres doivent suivre cette année, même s'ils ont suivi un stage de formation.

Pour ce qui est des arbitres qui ont déjà suivi leur formation soccer à 7 dans le passé, il est fortement recommandé de suivre leur stage District cette année. Toutefois, dans le cas où cela ne serait pas possible, la Fédération devrait nous émettre une dérogation afin qu'il n'y ait pas de problème pour continuer à être arbitre-assistant comme dans le passé. Par contre cette dérogation ne couvrirait que 2010 et ces arbitres devront suivre leur stage District en 2011 s'ils désirent être arbitres-assistants.



350 Terrill, bureau 269
Sherbrooke, J1E 3S7
Tél. : 819-564-6700
Fax : 819-564-6701

Actuellement, il reste encore beaucoup de places dans les deux stages District prévus pour le 27 et 28 mars et le 24 et 25 avril. Nous étudions aussi la possibilité, si le besoin se fait sentir, de mettre un autre stage District le 17 et 18 avril pour remplacer le stage Arbitre à effectif réduit.

Nous sommes désolés des incon vénients que cela peut vous avoir causé. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Daniel Saint-Martin

Coordonnateur à l'arbitrage

Cellulaire : (819) 432-0097